

L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE TRÉMEUR N°56



Francis DAULT, Adeline DESAINT DENIS, Milla, Lilou, Lily-Rose, Nathan, Lucie MONNIER, Marie-Noëlle DESCHAMPS

Le 04 Avril 2022, avaient lieu les élections du CMJ (Conseil Municipal Jeunes). Quatre enfants ont eu le plaisir d'être élus :

- * Milla, 10 ans (CM2)
- * Lilou, 9 ans (CM1)
- * Nathan, 10 ans (CM2)
- * Lily-Rose, 9 ans (CM1)

Les jeunes conseillers sont encadrés en priorité par Lucie (secrétaire de mairie) et secondés par Adeline et Marie-Noëlle (conseillères).

Le 13 juin 2022, le CMJ était invité à assister à une partie du conseil municipal des adultes afin de se présenter, exposer leurs projets et d'avoir un aperçu du déroulement d'un conseil municipal.

Comme le disent nos quatre élus, « notre spécialité, c'est de recueillir les idées des jeunes de toute la commune, afin de constituer de nouveaux projets ».

Leur premier projet consiste à nettoyer notre commune. Cette journée se déroulera courant septembre (la date reste à définir).

N'hésitez pas, vous, les jeunes, à proposer vos idées en mairie à l'attention des jeunes conseillers !



COMMUNE DE TRÉMEUR

APÉRO CONCERT

20H00 : Yvon BROGGINI

 (Chanson française)

21h30 : MONSIEUR STON
(Chanson française)



VENDREDI 08 JUILLET 2022

A PARTIR DE 19H00

BOURG DE TRÉMEUR

DEUX FOOD TRUCK SERONT PRÉSENTS :
"Spécialités Hongroises et "L'Eatinerante"



ENTRÉE GRATUITE

Les quatre dimanches électoraux des mois de mai et juin ont redessiné l'échiquier politique. Les résultats des urnes traduisent à la fois un sentiment de continuité, mais aussi une certaine forme de méfiance, voire de colère. De son côté, le ciel a aussi manifesté sa mauvaise humeur. Les violents orages du 03 juin ont occasionné de nombreux dégâts, notamment sur notre commune. La pandémie, quant à elle, a fait une pause provisoire, au moins pour cet été : la vie sociale et festive renaît et contribue à animer nos communes.

Une situation inédite, entre confiance et colère

Au-delà des opinions exprimées, deux faits marquants ressortent des dernières élections. Tout d'abord, les 10 et 24 avril, les électeurs ont clairement réélu M. Macron comme Président de la République. Ce vote a cependant été tempéré lors des législatives des 12 et 19 juin derniers puisque les députés LREM n'ont obtenu qu'une majorité relative à l'Assemblée nationale, ce qui est inédit au cours de la cinquième république. Historiquement, dans la foulée des présidentielles, les électeurs confirmaient leur vote en élisant une majorité de députés appartenant ou se réclamant de la majorité. Les tractations entre appareils politiques permettront sans doute d'éviter le blocage institutionnel, mais la situation s'annonce plus incertaine que prévu.

La deuxième caractéristique est la montée en puissance du taux d'abstention, notamment chez les citoyens les plus jeunes. Ce désintérêt de la « Res Publica », de la chose publique, contraste avec les attentes d'une population (notamment des jeunes citoyens), qui est en attente d'un « mieux vivre ensemble » du partage de projets, de l'intérêt collectif et du souci de l'avenir de la planète. Cette contradiction apparente mérite qu'on s'y attarde et que, chacun à notre niveau, nous essayons d'apporter des éléments de réponse. L'école, les familles, les institutions administratives et les élus doivent s'interroger sur cet état de fait : moins de 50% des citoyens décident par leur vote de ce qui va s'appliquer à tous !

État de catastrophe naturelle pour Trémeur

Les urnes ont manifesté l'inquiétude, voire la colère des citoyens et de plus, Jupiter s'en mêle. Le

violent orage qui s'est abattu sur la région le 3 juin a fait de nombreux dégâts sur notre secteur. Dès le lendemain, Guy, adjoint au maire, a pris contact avec la chambre d'agriculture pour les informer de la localisation des impacts et de l'ampleur des dégâts sur Trémeur et les communes limitrophes de Broons et de Sévignac. De son côté, la mairie a entamé les démarches administratives nécessaires vis-à-vis de la préfecture. Notre commune a été officiellement reconnue en « état de catastrophe naturelle » par un arrêté ministériel en date du 10 juin, publié au J.O.

Des initiatives relancent la vie sociale

Depuis deux ans, peu d'événements festifs n'ont pu se dérouler. Nous avons besoin de partager des moments de convivialité. Les initiatives redémarrent enfin, notamment **autour de l'école**. Les enfants de l'école ont élu un **Conseil Municipal des Jeunes**. Lors du C.M du 13 juin, ils ont proposé d'organiser une journée citoyenne en septembre sur le thème de « **Nettoyons la nature** ». À noter également que malgré un temps mitigé, la fête de l'école (kermesse) a connu un très vif succès le 19 juin.

Plusieurs autres moments de convivialité sont prévus au cours de l'été : la fête des voisins a été relancée dans le bourg. L'apéro-concert du 08 juillet se déroulera sur l'estrade dressée devant l'église. Le 03 septembre, nous organiserons le comice agricole aux Dineux, le 16 nous accueillons les nouveaux habitants, ...

La vie festive reprend ses droits et c'est tant mieux ! Bel été à tous.

Pour le Conseil Municipal,
Le Maire,
Francis DAULT

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER AVRIL 2022

■ Aménagement de l'accès PMR aux classes et au bâtiment central de l'école.

Validation de la demande de subvention DSIL

Monsieur le Maire rappelle que les premières démarches ont été lancées pour les travaux de réalisation d'une rampe d'accès et des mains courantes adaptées pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans les bâtiments et les classes de l'école. Ces travaux sont éligibles à l'aide de la subvention état « DSIL 2022 ».

Afin de respecter les délais imposés, le dossier dématérialisé a été déposé le 21 mars.

Monsieur le Maire soumet les éléments du dossier de subvention à l'assemblée, pour validation :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX :

Dépenses	
Description des postes	Montant
Acquisition	
Études	
Travaux accès rampes béton	24 571.27
Mains courantes	11 707.58
Total H.T.	36 278.85
Recettes (préciser si sollicitées ou obtenues)	
Financier	Montant
Europe	
État :	10 900
Demande DETR 2022	
Demande DSIL 2022	14 500
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Autofinancement *	10 878.85
Autres	
Total H.T.	36 278.85

☼ Début des travaux : 16 mai 2022

☼ Fin des travaux : 29 juillet 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subvention DSIL présenté par Monsieur le Maire pour la réalisation d'une rampe d'accès et des mains courantes adaptées pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans les bâtiments et les classes de l'école.

■ Trémeur - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 Bilan de la mise à disposition et approbation

Il est rappelé que par arrêté n°07-2022 du 27 janvier 2022, Monsieur Le Maire a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Trémeur qui a pour objet de permettre la construction d'un nouvel atelier communal.

L'avis annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Trémeur a été inséré dans le journal Ouest-France des Côtes d'Armor du 12 et 13 février 2022 et dans l'Hebdomadaire d'Armor du 19 février 2022, mis en ligne sur le compte Panneau Pocket de la mairie, sur le Facebook de la mairie et sur des panneaux aux entrées de la commune et affiché en mairie de Trémeur.

La mise à disposition du public du dossier présentant le projet de modification simplifiée et d'un registre d'observations, s'est déroulée du 21 février 2022 au 21 mars 2022 inclus à la mairie de Trémeur.

Aucune observation du public n'a été consignée sur le registre mis à disposition du public, ni communiquée par voie électronique à l'adresse mail mairie.tremeur@wanadoo.fr.

Six personnes publiques associées ont transmis leurs avis sur cette modification :

☼ La Région Bretagne en date du 08 mars 2022 : il nous encourage, au regard des enjeux posés pour la Bretagne, à anticiper et intégrer dès aujourd'hui les objectifs et règles générales du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

☼ Courrier du Préfet des Côtes d'Armor – service planification, SCOT, littoral en date du 09 mars 2022 : attire notre attention sur le règlement de la zone U et les règles en matière d'implantation par rapport aux voies ou en matière de hauteur qui semblent peu adaptées à la nature du projet.

☼ Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)/Service régional de l'archéologie : avis favorable en date 16 février 2022.

☼ Courrier de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) des Côtes d'Armor en date du 03 février 2022 : pas de remarque particulière.

☼ DREAL - Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne en date du 28 mars 2022 : décision n° 2022-009607 indiquant que nous ne sommes pas soumis à une évaluation environnementale pour cette modification de PLU.

☼ Département – direction de l'environnement : pas de remarques particulières.

Il est donc proposé d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Trémeur en tenant compte des observations du Préfet – service planification, telle qu'annexée à la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de la concertation ainsi que le dossier de la modification simplifiée n°2 du PLU de Trémeur tel qu'il est annexé à la présente et autorise Monsieur Le Maire de TRÉMEUR, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents.

■ Compte Administratif 2021 – Affectation du résultat

Compte de Gestion de la Trésorerie - Approbation

Monsieur Guy CORBEL, Adjoint, soumettent à l'assemblée les comptes réalisés sur l'année 2021 résumés ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
011 – Charges à caractère général	160 757.90
012 – Charges de personnel	278 371.68
65 – Autres charges de gestion courante	38 023.00
66 – Charges financières	6 554.03
022 – Dépenses imprévues	10 000.00
Total opérations réelles	483 706.61
042 – Opérations d'ordre	39 098.46
Total prélèvements au profit de l'investissement	39 098.46
TOTAL DÉPENSES	522 805.07
RECETTES	
70 – Produits des services	41 853.56
73 – Impôts et taxes	387 043.00
74 – Dotations, Subventions	122 436.75
75 – Autres produits de gestion	13 487.48
013 – Produits de gestion courante	24 763.06
76 – Produits financiers	1.80
77 – Produits exceptionnels	1 652.94
Total recettes de l'année	591 238.59
002 – Excédent reporté (2020)	304 024.06
TOTAL RECETTES	895 262.65

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES	57 419.84	583 315.31
001 – Excédent d'investissement 2020 reporté		487 161.12
10222 - FCTVA		29 746.63
10226 – Taxe d'aménagement		1 441.42
1348 – Allocation compensatrice Voirie (LTM)		25 471.00
1641 – Capital des emprunts	46 964.94	
168758 – Rbs ^t prêts voirie ex CCPD 2017 à 2020	4 102.51	
165 – Cautions appartements école (remboursement)	388.14	
165 – Cautions appartements école (encaissement)		396.68
2041582 – Effacement Réseaux et Éclairage Public	5 964.25	
28 - Amortissements		39 098.46
PROGRAMMES	640 564.93	182 767.00
26 – Église (vitraux)	15 782.34	
28 – Voirie	33 206.49	
29 - Aménagement Bourg	449 968.97	162 967.00
31 – Équipement et Travaux École	91 051.67	19 800.00
32 – Équipement Mairie	2 818.80	
35 – Salle des Fêtes	764.98	
36 – Illuminations de Noël	2 768.88	
42 – Restaurant scolaire	16 972.92	
47 – Local Technique	6 359.88	
64 – Terrain de foot		
66 – Acquisitions foncières	19 323.00	
69 – Sentiers randonnée		
70 - Communication	1 547.00	
TOTAL GÉNÉRAL	697 984.77	766 082.31

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PUIITS GAULOIS

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
002 : 128 872.44 (Déficit 2020)	
3555 : <i>101 521.28</i> (variation de stocks)	3555 : <i>138 872.44</i> (variation de stocks)
230 393.72	138 872.44
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
	7015 : 37 351.16 (vente terrains)
71355 : <i>138 872.44</i> (Stock initial)	71355 : <i>101 521.28</i> (variation de stocks)
138 872.44	138 872.44
Déficit d'investissement : 91 521.28	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PUIITS GAULOIS	
Résultat de fonctionnement	0.00
Déficit d'investissement	91 521.28
SOLDE	91 521.28

- ✿ en caractères gras : opérations réelles de l'année
- ✿ en italiques : opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
1641 - Rbs ^t capital emprunt 15 000.00	001 - Excédent 2020 reporté 42 991.03
2313 - Tvx commerce + forge + honoraires 6 050.96	
TOTAL 21 050.96	TOTAL 42 991.03
Excédent d'investissement : 21 940.07	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
002 - Déficit 2020 reporté 1 610.69	752 - Location fond commerce 2 400.00
60612 - Énergie / Électricité 491.37	7588 - Régul ^o centimes TVA 1.24
637 - Impôts 525.00	7788 - Rbs ^t EDF 2020 187.55
66111 - Intérêts communs 2 721.21	
TOTAL 5 348.33	TOTAL 2 588.79
Déficit de fonctionnement : 2 759.54	

BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES	
Déficit de fonctionnement	- 2 759.54
Excédent d'investissement	+ 21 940.07
SOLDE	+ 19 180.53

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les résultats de l'exercice 2021 arrêtés tels que présentés ci-dessus (Monsieur le Maire ne participant pas à ce vote et ayant quitté la salle).

■ Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

La commission finances, réunie le 28 mars, a proposé une augmentation de 3 % du taux de la taxe sur le foncier bâti et de maintenir le taux du foncier non bâti pour 2022, soit :

	2021	Taux de référence	Taux définitifs
Foncier bâti	33.13	33.94	34.12
Foncier non bâti	60.27	61.75	60.27

Bases d'Imposition pour 2022		Produit correspondant
• Foncier bâti	566 900 x 34.12	193 426
• Foncier non bâti	400 x 60.27	41 225
Produit fiscal attendu		234 651
Allocations compensatrices revenant à la commune au titre des taxes		
• Foncière (bâti) - Personnes de condition modeste		260
• Foncier (bâti) - Logements sociaux		47
• Foncier (bâti) - Logements industriels		23 016
• Foncière (non bâti)		4 880
TOTAL des allocations		28 303
Versement GIR		1 006
Taxe habitation secondaire		7 402
Contribution coefficient correcteur		- 44 955 226 407
Produit fiscal global pour 2022 : 226 407 Euros		

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3 % le taux de la taxe sur le foncier bâti et de maintenir le taux du foncier non bâti pour 2022.

■ Budgets Primitifs de 2022

Budget Général - Lotissement Puits Gaulois - Commerces Multiservices

Un document synthétique a été remis à chaque conseiller. Il se résume comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
011 – Charges à caractère général	226 190.00
012 – Charges de personnel	285 500.00
014 – Atténuation de produits	1 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	50 194.99
66 – Charges financières	5 900.75
67 – Charges exceptionnelles	94 369.01
022 – Dépenses imprévues	10 000.00
Total opérations réelles	673 154.00
042 – Opérations d'ordre	35 115.25
023 – Virement à la section investissement	111 533.00
Total prélèvements au profit de l'investissement	146 649.00
TOTAL DÉPENSES	819 803.00
RECETTES	
70 – Produits des services	44 201.00
73 – Impôts et taxes	399 969.00
74 – Dotations, Subventions	117 450.00
75 – Autres produits de gestion	12 002.00
013 – Produits de gestion courante	20 000.00
76 – Produits financiers	1.80
Total recettes de l'année	593 623.80
002 – Excédent reporté (2021)	226 179.20
TOTAL RECETTES	819 803.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES	281 799.00	571 418.00
001 – Excédent d'investissement 2021 reporté		68 097.54
021 - Virement de la section dde fonctionnement		111 533.00
1068 – Besoin de financement		139 032.46
10222 - FCTVA		95 000.00
10226 – Taxe d'aménagement		2 000.00
1348 – Allocation compensatrice Voirie (LTM)		25 471.00
1641 – Capital des emprunts	38 430.00	
168758 – Rbst prêts voirie ex CCPD 2017 à 2020	4 180.00	
165 – Cautions appartements école (remboursement)	799.99	
165 – Cautions appartements école (encaissement)		799.88
2041582 – Effacement Réseaux et Eclairage Public	104 020.00	
27 638 – Provision pour remboursement EPF	30 000.00	
28 - Amortissements		35 116.00
1068 – Annul° titre ordre mixte n° 185 (déficit assainiss ^t)	94 369.01	
1068 – Titre ordinaire - déficit assainiss ^t transf ^t LTM 2019		94 369.01
PROGRAMMES	624 299.00	334 680.00
26 – Église (vitreaux)		8 549.00
28 – Voirie	135 000.00	
29 - Aménagement Bourg	71 116.00	213 271.00
31 – Équipement et Travaux École	127 000.00	87 100.00
32 – Équipement Mairie	9 900.00	
35 – Salle des Fêtes	2 200.00	
36 – Illuminations de Noël	2 000.00	
42 – Restaurant scolaire	3 000.00	
47 – Local Technique	129 560.00	360.00
60 - Columbarium	15 000.00	
64 – Terrain de foot	65 400.00	25 400.00
66 – Acquisitions foncières	57 670.00	
69 – Sentiers randonnée	2 000.00	
70 - Communication	4 453.00	
TOTAL GÉNÉRAL	906 098.00	906 098.00

BUDGET LOTISSEMENT PUITS GAULOIS

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
002 :	91 521.28 (Déficit 2021)	132 :	9 646.56 (P° CAH & LTM)
3555 :	<i>69 646.56 (variat° de stocks)</i>	3555 :	<i>101 521.28 (variat° de stocks)</i>
	161 167.84		161 167.84
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
605 :	43 300.00 (Travaux)	7015 :	35 000.00
6588 :	2.00 (centimes TVA)	7588 :	2.00 (centimes TVA)
71355 :	<i>101 521.28 (Stock initial)</i>	71355 :	<i>69 646.56 (variat° de stocks)</i>
	144 823.28		144 823.28

- ☼ en caractères gras : opérations réelles de l'année
- ☼ en italiques : opérations d'ordre.

BUDGET COMMERCE MULTISERVICES

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
1641 - Rbs ^t capital	15 000.00	001 - Excédent 2021 reporté	21 940.07
2188 - Installations diverses	10 000.07	27638 - Versement commune	30 000.00
2313 - Tvx commerce + forge + Honoraires	226 940.00	1327 - Fonds européens	50 000.00
		1322 - Contrat Partenariat Région, ...	150 000.00
TOTAL	251 940.07	TOTAL	251 940.07
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
002 - Déficit 2021 reporté	2 759.54	752 - Location fond commerce	2 400.00
615228 - Entretien bâtiments	300.00	74741 - Vers ^t budget principal	4 243.00
637 - Impôts	1 072.00		
6588 - Trop perçu TVA	2.00		
66111 - Intérêts emprunt	2 511.46	7588 - Centimes TVA	2.00
TOTAL	6 645.00	TOTAL	6 645.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée (11 voix pour et 3 abstentions), adopte les budgets primitifs de 2022 : Budget Général, Budget du Lotissement du Puits Gaulois et Budget du Commerce multiservices.

■ Validation du nom des rues de la Z.A des Dineux

Le Conseil Municipal a délibéré sur la mise à jour des dénominations des lieux-dits le 8 mars 2021.

Les noms des rues de la zone artisanale des Dineux n'ont à ce jour pas été validés par le Conseil Municipal.

La proposition est la suivante :

☼ Rue du Pont Gauvin, Rue des Landes Oger, Rue du Clairay
A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le nom des rues de la zone artisanale des Dineux tels que proposés ci-dessus.

■ Création d'un Comité Consultatif d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa délibération du 6 décembre 2021 relative à la dissolution du centre communal d'action sociale (CCAS), il avait été décidé de son remplacement par les mêmes membres au sein d'une commission municipale d'action sociale. Or, des membres non élus conseillers municipaux ne peuvent siéger au sein d'une commission municipale.

Il propose de créer un comité consultatif d'action sociale composé des mêmes membres que le conseil d'administration du CCAS dissous.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif d'action sociale composé des mêmes membres que le conseil d'administration du CCAS dissous, soit :

- ☼ Conseillères municipales : CORLOSQUET Chantal, POINCU Sandra, BASTIEN Carole.
- ☼ Adjointe : ÉON-SALABERT Fanny.
- ☼ Personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune : LEFORESTIER Thérèse, GLOT Nadine, LERICHE-MESTAIS Emmanuel, BOUVIER Charlene.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER AVRIL 2022

■ Validation actualisée des deux devis pour l'accès PMR des classes et du bâtiment central

Ce sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, Guy CORBEL, 1^{er} adjoint, demande à l'assemblée, qui accepte, de bien vouloir le traiter ce soir.

Les plans modifiés, l'augmentation des prix, la rareté des matériaux, ont amené les deux entreprises retenues à réactualiser leurs prix.

Les travaux pourront être réalisés en juillet sur la base de ces prix :

ENTREPRISES	Prix HT mai 2021	Prix HT mai 2022	Prix TTC mai 2022
Constructions du Gouessant	24 571.27	37 000.00	44 400.00
Métalithe (rampes)	11 707.58	15 161.10	18 193.00
TOTAL	36 278.85	52 161.00	62 593.00

La somme de 38 000.00 € a été prévue au BP 2022. Le supplément est de 24 593.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée (7 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre), valide les devis réactualisés des entreprises Constructions du Gouessant et Métalithe, pour un montant total TTC de 62 593.00 €

■ Signature des conventions de servitude avec ENEDIS pour le déplacement de la ligne électrique du terrain de foot

Guy CORBEL, adjoint, informe l'assemblée que, dans le cadre du déplacement de la ligne électrique passant au niveau du terrain de foot, deux conventions de servitude sont à passer avec ENEDIS :

- ☼ 1 pour établir à demeure 2 supports et faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle.
- ☼ 1 pour établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 60 mètres ainsi que ses accessoires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions de servitude à passer avec ENEDIS.

■ Accord projet SDE pour l'installation d'une borne prises de courant sur l'esplanade de l'église

Autorisation de signature de la convention de mandat à intervenir avec le SDE

La Mairie a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie 22 pour la pose d'une borne prises de courant marché à installer sur l'esplanade de l'église :

- ☼ Fourniture d'une borne S22 avec 2 prises de courant mono à l'intérieur, passage du câble et fermeture à clé, couleur RAL à définir.
- ☼ Obtention d'un Consuel et contrôle de conformité.

Ces bornes et leurs raccordements électriques sont propriété de la commune qui les gère au travers de ses pouvoirs de police ou dans le cadre de ses compétences liées au commerce ambulancier. Ce type de travaux peut néanmoins être assuré par le Syndicat Départemental d'Énergie 22 dans le cadre d'une convention de mandat puisqu'il ne peut être en responsabilité quant à l'exploitation, la gestion ou la maintenance de ces équipements une fois en service.

Le coût total de l'opération (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi) est estimé à 3 110.40 € TTC. La commune pourra récupérer le FCTVA.

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet d'installation d'une borne prises de courant sur l'esplanade de l'église pour un montant estimatif de 3 110.40 € TTC.

Ces travaux sont propriété de la commune qui devra inscrire le montant en totalité en dépense.

Parallèlement, la commune percevra du Syndicat une subvention d'équipement au taux de 20% du montant HT.

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention de mandat qui devra être transmise au SDE22 avant tout commencement et exécution.

A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise également Monsieur le Maire à signer la convention de mandat proposée par le SDE22.

Ces montants seront ajustés en fonction du coût réel des travaux.

En fin de chantier, le Syndicat transmettra un procès-verbal de remise d'ouvrage à la commune afin de lui permettre de gérer les installations après leur mise en service.

ÉTAT CIVIL

Décès :

- ☼ **Bruno BROGGINI**, 2 rue de l'Ardouzette, décédé le 23 avril 2022 à l'âge de 60 ans.
- ☼ **Odille GICQUEL, née LABBÉ**, 3 Les Bas Dineux, décédée le 1^{er} mai 2022 à l'âge de 75 ans.

Mariage :

- ☼ **Hélène ROUXIN et Jean MORVAN**, 1 Le Moulin d'Yvignac, mariés à Trémeur le 12 avril 2022.

Naissance :

- ☼ **Maël BERGER GUILLET**, né à SAINT-BRIEUC le 29 mai 2022, fils de Mathieu BERGER et Elodie GUILLET

URBANISME

- ☼ **JARDIN William**, 5 lotissement du Chêne Coché, pour la construction d'un garage.
- ☼ **TRECULT Floriane et CRESTEL Anthony** lieu-dit La Motte, pour la création et la modification d'ouvertures.
- ☼ **LEFFONDRÉ Yvon**, 2 La Ville Es Fouré, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- ☼ **LORET Véronique et Olivier**, 5 Le Fouteau, pour la modification d'ouvertures.
- ☼ **AGNELO Anthony et LABBAY Marion**, 8 lotissement Le Puits Gaulois, pour la construction d'une maison individuelle.

PERMANENCES DES ÉLUS

Pour une information plus adaptée aux demandes de la population nous vous informons que les rencontres avec les adjoints se feront désormais par rendez-vous par le biais du secrétariat. Il n'y aura donc plus de permanences le samedi matin en mairie.

NOUVEAUX HABITANTS

- ☼ **TOUDIC Hélène** au 8 rue des Fontaines.
- ☼ **GEOFFROY Philippe et Christine** au 7 lotissement Chêne Coché.
- ☼ **DENDEN Magali et Mehdi et leurs enfants** au 1 place des lfs.
- ☼ **MARIE Delphine et LOISEL Henry** au 2 lotissement des Pommiers

DON DU SANG

Les prochaines collectes :

- ☼ Le lundi 19 septembre
- ☼ Le jeudi 24 novembre

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ? Tous les Français, **filles et garçons âgés de 16 ans.**

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.** Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

♦ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

QUAND ? Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de carte d'identité comme les demandes de passeport, sont à effectuer dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement comme Broons ou Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle.

Afin de gagner du temps, vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>). Un numéro de pré-demande vous est alors attribué. Pensez à noter ou à imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Ces demandes se feront exclusivement sur rendez-vous :

À Broons : 02 96 84 60 03

À Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle : 02 96 31 61 62

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site : service-public.fr

NB : Les cartes nationales d'identité délivrées après le 1^{er} janvier 2004 sont valables 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanences - année 2022

Le recours à la conciliation est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE 2022 <i>sur RV uniquement</i>				
LIEU	JOUR	HORAIRES	N° D'APPEL	LIEU DE PERMANENCE
YVIGNAC LA TOUR	1 ^{er} lundi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 86 01 59	Mairie
CAULNES	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 88 70 30	Mairie
EVAN	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 27 40 33	Mairie
LEHON	2 ^{ème} jeudi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 87 40 40	Mairie déléguée
AUTRES		9h30 - 12h00	06 37 62 87 97	Selon possibilité

(**) En cas de jours fériés, les permanences sont reportées au même jour de la semaine suivante.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Au monument aux morts, cérémonie du 08 mai 1945 à l'occasion du 77^{ème} anniversaire. Ce souvenir pour ne jamais oublier.

C'était l'occasion pour les élèves de CP et CM1 d'exposer leurs travaux réalisés sur la guerre.



FLEURISSEMENT

Les beaux jours étant là, nous avons rempli notre mission d'embellir notre bourg.

Grâce à une équipe de bénévoles qui nous a permis ces réalisations et répondu présent, voilà choses faites.

Encore merci de votre aide.



FESTIVITÉ

Le **vendredi 16 septembre à 18h30**, la commune organise une réception d'accueil des nouveaux habitants. Ce sera l'occasion pour les familles de découvrir les membres du conseil municipal autour d'un moment d'échange et de convivialité.

BONNE RETRAITE RENÉE

Après 40 années en tant que secrétaire de mairie sur la commune, l'heure de la retraite a sonné pour Renée !

Merci pour les années passées au service des Trémeurois et des élus. Bonne retraite !

C'est Amélie DÉRON qui la remplacera accompagnée de Lucie MONNIER.



Lucie MONNIER, Renée SALABERT, Amélie DÉRON

CIAS

■ Le CIAS recrute, rejoignez-nous !

Vous avez l'envie d'aider et recherchez un métier où vous vous sentez utile ?

Vos qualités humaines, d'empathie, d'accompagnement peuvent être valorisées dans les métiers de l'aide à domicile.

Le CIAS prend soin de nos aînés, leur permet de vivre chez eux, grâce aux agents du domicile qui remplissent cette mission chaque jour.

Pour un travail permanent ou saisonnier, contactez le CIAS Lamballe Terre & Mer - 02 96 50 73 20.

Plus d'informations sur www.lamballe-terre-mer.bzh

ENVIRONNEMENT

■ Laisser des fleurs aux papillons et à leurs amis

Pas de grande révélation, les papillons et autres butineurs adorent les fleurs. Pourquoi ne pas en laisser un peu partout dans votre jardin ? Les aromatiques telles que la Menthe, la Ciboulette, le Thym et le Romarin feront le bonheur de ces petites bêtes.

Dans le potager, n'ayez pas peur de laisser quelques plants de carottes, choux et salades monter. Après avoir bénéficié aux pollinisateurs, vous pourrez en récolter les graines !

Les pâquerettes, véroniques et fleurs de trèfles égaieront également une partie de votre pelouse si vous réduisez la fréquence de tonte.

En résumé : Laissez la végétation se développer et la nature s'exprimer pour votre bonheur et celles de vos visiteurs ailés.

■ Entretenir au naturel

La loi Labbé du 6 février 2014, complétée par l'arrêté du 15 janvier 2021 va généraliser les interdictions d'usage des produits phytosanitaires* à l'ensemble des terrains ouverts au public qu'ils soient publics ou privés.

A compter du 1^{er} juillet 2022 :

- * Il sera interdit d'utiliser et de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques* dans :
 - Les Cimetières, parcs et jardins, espaces verts, voiries, forêts, lieux de promenade, propriétés privées à usage d'habitation. (comprenant notamment les jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés)
 - Les hôtels et les auberges collectives, les hébergements, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs

- Les jardins familiaux et les parcs d'attraction
- Les zones accessibles au public dans les zones destinées au commerce
- Les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail
- Les zones à usage collectif des établissements d'enseignement
- Les établissements de santé, les maisons de santé et les centres de santé
- Les établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés
- Les maisons et domiciles d'assistants maternels mentionnés

* Les particuliers ne pourront plus faire appel à des prestataires pour entretenir leurs jardins avec des produits phytosanitaires. (sauf bio-contrôles, qualifiés à faibles risques compris et utilisables en AB).

* Seules des raisons de sécurité comme cela peut être le cas dans des zones difficiles d'accès et les aérodromes ou des problèmes sanitaires graves pourront permettre l'usage de produits phytosanitaires.

**A l'exception des produits de biocontrôle figurant sur la liste établie par l'autorité administrative en application de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime, des produits qualifiés à faible risque conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/ CEE et 91/414/ CEE du Conseil, et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.*



SPORT

■ Stages d'apprentissage Été

Du 11 juillet au 26 Août

Stage de natation de 10 séances sur 2 semaines.

Niveau débutant et débutant +

Pour les enfants de 6 à 12 ans.

Tarif : 7.85€/séance soit 78,50 € le stage.

Renseignements à l'accueil de la piscine de Lamballe ou par téléphone au 02 96 50 13 80.

Inscriptions à partir du mardi 7 juin.

Test de niveau obligatoire préalable à l'inscription, ou présentation d'un livret de natation complété.

JEUNESSE



■ L'Info Jeunes ouvert tout l'été !

Le service Info Jeunes de Lamballe Terre & Mer sera ouvert tout l'été afin de vous accueillir et répondre à vos questions métiers, emploi, logement, santé, partir à l'étranger, BAFA, CV...

Lieu d'accueil et d'échanges, l'Info Jeunes est également un véritable espace ressource en matière de documentation, consultable librement et gratuitement.

Contact :

sij@lamballetterre-mer.bzh

Téléphone : 02 96 50 87 90 ou 06 79 98 73 57

■ Mobilités : Transports scolaires - SCOLIBUS - Inscriptions 2022/2023 :

1/ *Comment s'inscrire ?*

Les demandes d'inscription peuvent se faire directement en ligne sur le site distribus.bzh, ou via le formulaire (accessible auprès de votre Mairie et sur le site distribus.bzh) qui est à renvoyer :

- ✿ **Par courriel** à contact.distribus@transdev.com
- ✿ **Par courrier** à Transdev CAT, 7 rue Max Le Bail, 22000 Saint-Brieuc.

Pour la photo d'identité, merci de renommer votre fichier au nom de l'enfant (en JPG, PNG de moins de 10 MO) ou d'inscrire son nom, prénom au dos de la photo, si envoi papier.

Attention les inscriptions pour les élèves de primaire se font directement auprès des mairies pour les circuits déjà existants.

2/ *Quand faire son inscription ?*

Les inscriptions se déroulent du **30 mai au 22 juillet 2022**. Après cette date, une majoration de 30 € s'appliquera.

Elles sont annuelles. L'inscription à l'établissement scolaire ne déclenche pas celle aux transports scolaires.

3/ *Quel paiement ?*

Plusieurs modes de paiement existent :

- ✿ Paiement en 3 fois par prélèvement aux mois de novembre, février et avril
- ✿ Paiement en une fois par prélèvement en novembre

- ✿ Paiement en une fois par chèque (le chèque doit impérativement être intégré au dossier au moment de l'inscription et sera encaissé au mois de novembre)

4/ *Comment être informé tout au long de l'année ?*

Vous pouvez consulter le site internet distribus.bzh et cocher la demande d'envoi de SMS pour être informé en cas de suspension lors de perturbations majeures (grèves, intempéries...) et prévisibles des services de transports scolaires utilisés par mon enfant, sur le formulaire d'inscription.

CULTURE

■ **Conservatoire : Inscriptions**

Le Conservatoire de Lamballe Terre & Mer propose, sur ses 6 sites, de nombreuses activités pour tous les âges : atelier petite enfance, éveil, ateliers petits violons, découverte instrumentale, apprentissage d'instruments, formation musicale, pratiques collectives et aussi danse contemporaine...

Réinscriptions : à partir du 1^{er} juin 2022

Nouvelles inscriptions : à partir du 21 juin 2022

Pour en savoir plus : www.conservatoire-lamballe-terre-mer.bzh - 02 96 50 94 75



NEWSLETTER

■ **Suivez l'actu économique de notre territoire !**

Dès le mois de mai l'agglomération lance sa newsletter économie à destination des entreprises, commerces, artisans, employeurs... Tous les trimestres, retrouvez l'actualité sur l'économie locale, les dispositifs d'aides, les opportunités du territoire ou encore l'agenda économique.

Pour recevoir cette newsletter, inscrivez-vous dès à présent : <https://bit.ly/3voRyQN>

LA MAISON ESCARGOT À PLÉDÉLIAC

■ Connaissez-vous « La Maison Escargot » à Plédéliac ?

Ce lieu unique, associatif, à taille humaine, reçoit des ENFANTS, JEUNES en situation de handicap et depuis peu des ADULTES victimes d'AVC, Parkinson, Sclérose en plaques afin de les faire progresser vers l'autonomie. Ceci dans le cadre d'un programme adapté pour palier aux différents besoins en rééducation (équilibre, motricité fine, marche ...).

Tout au long de la journée/demi-journée/2h/1h vous serez pris en charge par nos 2 CONDUCTEURS (rééducateurs spécialisés en Education Conductive *diplômés de l'institut Pétö à BUDAPEST*) dans un cadre bienveillant et rien que pour vous.

Soyez curieux et appelez-nous pour en savoir plus, en attendant allez visiter nos différentes pages et sites :

www.lamaisonescargot.fr lamaisonescargot.over-blog.com

@ La Maison Escargot - 4, rue de Penthièvre - 22270 PLEDELIAC
lamaisonescargot@orange.f 06 99 91 25 04

TRANSPORTS BREIZHGO

Pour l'année 2022-2023, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) ouvrira à compter de la fin mai.

Cette inscription se déroulera **en ligne** à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/cotes-d-armor>. La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée au 18 juillet 2022. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

ACCÉDEZ À L'EMPLOI PUBLIC LOCAL

Vous souhaitez exercer des métiers aussi variés que gestionnaire finance ou RH, secrétaire de mairie, chargé d'accueil, responsable des services techniques, technicien en voirie, espaces verts ou bâtiments ?

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière. Cette licence est déclinée en deux parcours : technique (à Saint-Brieuc) et administratif (à Rennes).

La licence valide un niveau bac +3 et prépare aux concours de la fonction publique territoriale. **Avec un taux d'insertion de 95%**, les diplômés travaillent ensuite en mairie, communauté de communes, CCAS, etc...

Les inscriptions sont ouvertes cette année à compter du **22 au 26 août 2022** via la page internet de l'université Rennes 2 :

<https://candidatures.univ-rennes2.fr/> ou en envoyant votre CV et lettre de motivation à arnaud.gouriou@cdg22.fr

Pour plus d'informations, consultez le site dédié des licences <https://www.licence-mact.com> ou celui du CDG 22 <https://www.cdg22.fr/mact>

Contact : Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au CDG 22.

arnaud.gouriou@cdg22.fr / 02 96 60 86 12

ÉTUDES PROSPECTIVES DES PLANS D'EAU

Dans le cadre du contrat de bassin versant de l'Arguenon 2022-2024, des prospections des plans d'eau présents sur le bassin versant de l'Arguenon vont être effectuées par Pierre THUAULT et par Nais DELPIERRE, respectivement stagiaires à Lamballe Terre-et-Mer et Dinan Agglomération.

À travers la réalisation d'un inventaire de terrain, l'objectif de ce travail est d'acquérir une meilleure connaissance des plans d'eau et de leurs rôles sur la ressource en eau (en quantité et en qualité), sur les inondations, sur la biodiversité ainsi que sur leurs autres usages de loisirs.

Pour cela, des prospections seront menées sur une période de 5 mois, entre avril et août 2022. Un rendu sera réalisé en fin d'étude.

NOUVELLE TARIFICATION DANS LES LYCÉES PUBLICS BRETONS

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le Bien-manger, la Région fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

DES TARIFS

- ✿ Calculés selon vos ressources
- ✿ Harmonisés entre les 115 lycées
- ✿ Solidaires entre les familles et entre les lycées publics bretons

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public ou élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton.

Il est indispensable de vous inscrire en ligne sur bretagne.bzh/dansmonlycée. Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué.

À noter que l'inscription à la tarification ne dispense pas les familles de l'inscription à la restauration et/ou à l'hébergement auprès de leur lycée.

Prochaine Ardouzette en octobre 2022

DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES

au plus tard le **lundi 12 septembre**.

en mairie ou par courriel :

accueil.tremeur@gmail.com

Tout article remis après cette date ne pourra pas être publié.

COMICE AGRICOLE

Le comice agricole aura lieu le **samedi 03 septembre 2022** aux Dineux. Nous recherchons des personnes ayant des animaux (lapins, poules, oies, ânes ...) qui pourront être présents lors de cette journée.



LE HBC PAYS DE BROONS

Le Club de Handball HBC Pays de Broons dénombreait cette saison 2021/2022 115 licenciés, un nombre en hausse comparé à la saison précédente. Le club comptait 6 équipes jeunes et 3 équipes séniors.

L'entente avec l'équipe sénior masculine de Montauban-de-Bretagne a été créée en début de saison dans le but de dynamiser le club, se rapprocher des clubs voisins et de permettre aux joueurs de pouvoir évoluer à leur niveau.

Nous avons donc 2 équipes séniors masculines entraînées par Fabien MENAGER et Marc TESNIER. L'équipe 1 qui évolue en excellence régionale termine la saison 6ème sur 12 équipes et l'équipe 2, qui évoluait en départemental, termine en bas de tableau.

Notre équipe séniors féminines qui évoluait en 2ème division territoriale s'est classée 3ème sur 9 équipes dans sa poule. Une entente avec Montauban-de-Bretagne est également envisagée pour la saison prochaine.

Quentin RUELLAN, titulaire du BPJEPS et entraîneur région assure l'entraînement des équipes jeunes et séniors féminines depuis plusieurs saisons. Cette année, bureau a engagé des démarches dans le but de créer un poste d'entraîneur et Quentin RUELLAN en sera titulaire dès la saison prochaine. Depuis septembre 2021, un animateur de l'OISCL en collaboration avec Quentin RUELLAN participe aux séances de 2 de nos équipes jeunes (les -13 ans masculins et les -15 ans féminines).

Votre enfant ou vous-même avez envie de pratiquer le handball ? Vous êtes les bienvenus, les 3 premières séances sont gratuites !

Nous recherchons toujours des joueurs dans les catégories :

- ✿ Ecole de Hand (2014/2015/2016) sous réserve de nouveau licenciés
- ✿ - 11 ans mixtes (2013/2012) sous réserve de nouveaux licenciés
- ✿ - 13 ans féminins et masculins (2011/2010) sous réserve de nouveaux licenciés
- ✿ - 15 ans féminins et masculins (2009/2008)
- ✿ - 18 ans féminins (2007/2006/2005)
- ✿ Séniors (2005 et avant)
- ✿ Loisirs mixtes (2005 et avant) sous réserve de nouveaux licenciés

Par ailleurs, nous avons toujours besoin de bénévoles au sein du bureau, du conseil d'administration et pour organiser nos journées de matchs et de manifestations. Vous souhaitez vous engager ? Les postes de vice-président, secrétaire et chargé de communication sont à votre disposition.

Un grand merci à l'ensemble de nos licenciés et bénévoles pour leur implication au sein du club la saison passée ! Nous espérons vous retrouver tous les samedis à la salle du Chalet, dès la saison prochaine !

Contact :

Julien NOGUES (président) – 06.64.29.83.71

Quentin RUELLAN (entraîneur) – 06.65.75.26.19

KERMESSE

Une météo capricieuse, quelques hésitations mais... enfin la kermesse de l'Amicale Laïque de Trémeur a pu avoir lieu.

Trois années sans pouvoir l'organiser!! Quel plaisir enfin de se retrouver, recréer du lien entre chacun d'entre nous et faire connaissance avec de nouvelles familles, de futurs amis-calistes!!

Manches retroussées, quelques suées, chacun a mis sa pierre à l'édifice pour proposer une journée que vous avez vécu, nous l'espérons, de la manière la plus agréable et festive pour vos bambins, leurs familles, amis ...

Cette kermesse a marqué cette fin d'année riche de questionnements, de doutes parfois. Comme chaque association, nous n'avons pas été épargnés par une diminution du nombre de bénévoles au sein de l'association, avec peu de nouveaux membres. Mais ce dimanche nous a redonné le sourire : la présence nombreuse de nouvelles familles nous permet d'espérer un bel avenir pour l'Amicale, riche de nouveaux arrivants, de nouveaux investissements personnels et de nouvelles idées, nécessaires à la continuité de cette belle association. Sans cela, nous ne pourrions soutenir les très beaux projets de l'équipe pédagogique.

Merci à toutes et tous!! Au plaisir de se retrouver tous ensemble, notamment lors du prochain pot de l'Amicale début septembre.

D'ici là, bel été à toutes et tous.



CARNAVAL

Le carnaval 2022, on s'en souviendra !!!

Étant annulé en mars 2020 à cause du covid, il a été reporté le 15 mai 2022 avec autant d'enthousiasme, grâce à une équipe motivée et volontaire. Conduite par Séverine, l'équipe a repris le char dans toute sa splendeur. Garé à Broons, quelques décorations étaient abîmées, il a fallu les réparer.

Basé sur les 12 mois de l'année, le thème choisi pour Trémeur était septembre, donc, la rentrée des classes. C'est pourquoi « Ducobu », l'élève attachant, relevant d'un film, s'est vu la primeur pour effectuer le choix de notre char, dans toute sa

panoplie avec cartables, crayons, bureau.... L'instituteur et ses 75 élèves turbulents accompagnaient le char dans une très bonne ambiance musicale. Quelle joie nous garderons de cette grande fête, où 4500 spectateurs étaient venus s'y rendre !



BRUNO A CESSÉ DE RIRE ET DE KLAXONNER

Vous avez remarqué ? Le camion de la commune ne klaxonne plus comme avant. Vous avez remarqué ? On n'entend plus le rire tonique de Bruno dans le bourg. Bruno est parti vers d'autres horizons, comme l'a dit Franck lors de ses obsèques, « *il est parti pêcher dans un autre pays lointain* ».

Si Trémeur fait aujourd'hui partie de Lamballe Terre et Mer, il se pourrait qu'on le doive à Bruno. Il était l'homme partagé entre terre et mer. La terre pour le travail au quotidien, terre à terre quand il devait entretenir parterres, jardinières, bacs à fleurs, haies et autres espaces verts. La mer pour aller se détendre dans le bateau et faire une bonne partie de pêche du côté de Lancieux.

Du pain sur la planche

Avant de se situer entre terre et mer, Bruno avait aussi tâté de la boulangerie et s'était fait rouler dans la farine (c'est lui qui le disait) par le maire de Meaux, qui, en changeant les sens de circulation avait privé la boulangerie de l'afflux des élèves d'un collège tout proche. C'était à Meaux, pays du Brie, mais Bruno n'avait pas fait tout un fromage car ç'aurait été beaucoup de brie pour rien.

Avec cette histoire de rue fermée, le temps de la reconversion arrive pour Bruno et la famille débarque à Mégrit et si le bateau n'est peut-être pas encore là, la galère arrive et il faut ramer pour ne pas couler.

C'est sur les conseils du maire de Mégrit, Patrick Boloré, que Bruno, en 1996, vient voir Josiane Lamé, maire de Trémeur pour voir s'il n'y aurait pas un peu de boulot pour « *un gars qui n'en veut* ». Josiane, au départ pas forcément convaincue par le CV du candidat, accepte de le prendre pour un contrat aidé par l'État, contrat qui sera renouvelé avant que Bruno soit titularisé par Henri François, successeur de Josiane Lamé.

Sans toit que ferais-je ?

Il faut bien un toit à la famille Brogginini et pour assurer son travail de « cantonnier », comme disaient encore les habitants, Bruno pense sans doute que c'est mieux d'habiter sur place. En discutant sur le parvis de l'église avec un certain André Henry, Bruno dégote, dans la rue de l'Ardouzette, la maison dans laquelle il va habiter avec toute sa famille durant de nombreuses années.

Et la proximité fait son petit chemin (forcément, quand on joue la proximité, le chemin est toujours plus court). Entre la maison de la rue de l'Ardouzette et l'atelier com-

munal, il n'y a qu'un demi-pas que Bruno franchit à toute heure du jour et même parfois la nuit. Cet atelier, c'est un peu son chez lui. Il y a de l'ordre en pagaille mais il y retrouve toujours ce qu'il cherche.

L'homme qui filait plus vite que son ombre

Pour le meilleur et le moins bon, cette proximité fait de Bruno l'homme qui répond toujours présent. Une fuite à l'école ? La chaudière qui se fâche ? Des lumières oubliées ici et là ? Besoin du camion pour les tables et les chaises de la salle des fêtes ? Un petit coup de fil, un grand coup de klaxon et Bruno rapplique illico au volant du camion communal (et pourtant tout le monde dit « le camion à Bruno ») avec un trousseau de clés à faire pâlir de jalousie un gardien de prison. À la kermesse de l'école, aux courses de caisses à savon, aux pots de l'amitié (en plus des pots de fleurs), Bruno était partout à la fois. Tellement partout qu'on ne le trouvait souvent nulle part. « *T'as pas vu Bruno ? Le camion était à la mairie il y a deux minutes. Je l'ai vu à la salle des fêtes tout à l'heure. Il est passé au terrain de foot après* ». Le type insaisissable qui vous glissait entre les mains, qui filait à l'anglaise entre balayage, réparation, bricolage, nettoyage et mille et une autres tâches inhérentes à son poste.

Cette fois, Bruno nous a bel et bien définitivement glissé entre les doigts. Il a dû arriver dans son nouveau pays, en rigolant bien fort après quelques bons coups de klaxon, dans un improbable camion emprunté à un propriétaire tout aussi improbable. Salut Bruno et bonne pêche !

